

Bulletin de LARA

Sur les traces de nos ancêtres

Généalogie Ardéchoise

Un pays, des mots, une histoire

n° 13 en date du 2023-01-01 et 2023-02-01

INFORMATION

LA COMPOSITION DU BUREAU

Mme RENEVIER-GONIN Sandrine (Présidente et webmaster)

Mme CHORON Laetitia (Trésorière)

M. COULOMB François (Secrétaire et adhésions)

Mme VOLLE Fabienne (Relevés et gestion des bases)

Mme MARINIER Suzanne (Sans affectation)

L'association c'est aussi un site web : <http://www.genealogieardechoise.fr>

Et un forum accessible depuis le site : <http://www.racinesardechoises.fr/forum-genealogie-ardechoise/>

Lien direct pour accéder à la [base Expoactes](http://www.racinesardechoises.fr/forum-genealogie-ardechoise/)

Lien direct pour accéder à la [base Expoactes](http://www.racinesardechoises.fr/forum-genealogie-ardechoise/)

Sommaire du Bulletin n° 11

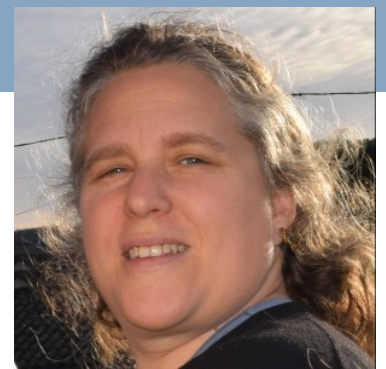
P. 1 : Mot de la présidente

P. 2-3 : la tuade de cochon par SRG

P. 4 : nouveautés expoActes

P.4 : Chassiers

Mot de la présidente



En ce mois de janvier, je voulais vous souhaiter une excellente année 2023. Que celle-ci soit synonyme de santé et de joie mais aussi de découvertes et d'entraides généalogiques.



J'ai ouvert un post pour ce numéro sur le forum [ici](#), un retour sur le bulletin serait bien apprécié. D'autre part, n'hésitez pas à me contacter pour me proposer des articles pour le bulletin à mon [adresse mail](#). Nous serions très heureux d'avoir votre contribution pour que ce bulletin soit celui de tous.

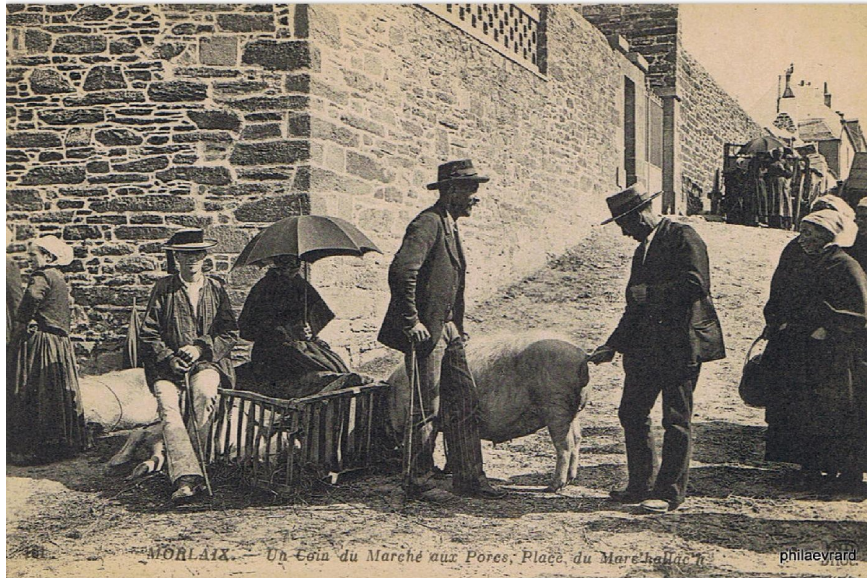
La tuade du cochon

par Sandrine REGNEVIER GONIN

A Largentière, bien qu'on n'élevât pas les cochons, presque tout le monde en tuait un dans les années d'entre deux guerres (14-39 et peut-être avant).

Dans toutes les familles ardéchoises, on élevait, chaque année, un cochon. Le chef de famille allait acheter un porcelet qui ne pesait alors qu'une dizaine de kilos.

A la foire, il y avait des marchands qui en vendaient. C'était au début du printemps que le chef de famille allait chercher l'animal qui serait engraisé durant tout l'été et tout l'automne pour finalement être tué au cours de l'hiver suivant son achat.



Le cochon était cajolé, il était installé dans une porcherie avec de la paille.

Dans son « antre », il y avait une mangeoire pour y mettre sa nourriture. Lorsque le cochon était petit, on lui donnait un peu de lait de chèvre et puis des grains et un peu de vert afin qu'il grandisse.

Durant la croissance, il ne fallait surtout pas l'engraisser car il fallait absolument qu'il grandisse avant de devenir gras car un cochon obèse jeune ne peut plus vraiment grandir et il est alors moins profitable pour la famille.

Durant tout l'été, la famille nourrissait le cochon avec les récoltes des champs : un peu de vert, un peu de grains, de la betterave. On donnait au cochon tout ce que l'on avait. Et puis à la fin, on l'engraisait avec des châtaignes. Au Ginestet, il n'y avait pas de châtaigner aussi la famille devait en acheter pour le cochon car on disait que cela donnait une meilleure chair et un meilleur lard.

Ce n'était que lorsque le cochon était gras à point que l'on décidait de le tuer. Dans les années 30-40, le cochon pesait au moins 200 kg, il était énorme. C'est quand le cochon ne pouvait plus se mouvoir dans sa porcherie, qu'il était complètement obèse, qu'on décidait de la date de la « tuade ».



Il y avait au Ginestet ou dans les environs, un tueur de cochons qui officiait gracieusement. C'était son métier occasionnellement et chaque saison de la tuade, il était assailli de demandes par les familles. En échange de ses services, on rétribuait le tueur de cochon en lui donnant un morceau de charcuterie pour la peine.

Il n'y avait pas de date établie de manière fixe pour la tuade. C'était selon le temps mais aussi selon si le cochon méritait ou non d'être tué. La hantise à l'époque c'était que l'animal soit malade. Il fallait également que le tueur de cochon soit libre le jour où la famille avait décidé de le tuer car le tueur de cochon en tuait peut être une trentaine par saison. De plus, il fallait également prévoir le personnel suffisant pour faire la charcuterie (5 à 6 personnes).



Quelques jours avant la tuade, la famille préparait les chaudrons et tout le nécessaire pour avoir de l'eau chaude le jour J.

Le matin même, il fallait plusieurs hommes présents de bonne heure. Alors que le jour se levait à peine, les hommes construisaient un banc pour le sacrifice.

On mettait deux plots avec une planche résistante dessus pour y placer de force le cochon vivant.

Quelques hommes allaient à la porcherie pour amener la victime sur ce banc. Le plus costaud des hommes prenait une corde et attachait le pied du cochon. Ensuite, les hommes essayaient d'amener la bête tout près du banc pour le tuer.

Pendant ce temps, le tueur de cochon aiguisait son couteau. C'était un grand coutelas très pointu.

Les quatre hommes qui s'occupaient du cochon le prenaient, l'un par les oreilles, l'autre par les pattes. Et ainsi, ils essayaient de le glisser sous le banc qui était à peu près à cinquante centimètres de hauteur. Le cochon criait, criait. Quand Charles et Roger étaient petits, les cris du cochon leur faisaient un peu peur, ils se cachaient pour observer la scène.

Une fois sur le banc, l'animal résistait. Plus le cochon était gras et moins il résistait. C'était les maigres qui étaient les plus résistants parce que la graisse ne les encombrait pas. Une fois la bête sur son banc, le saigneur de cochon prenait son couteau, il raclait un peu le poil, il repérait la veine, là où il fallait planter le couteau et clac, il plantait et remuait son couteau dans la chair. Le sang jaillissait. Pour que le cochon rende bien le sang, il fallait que le tueur ne touche pas une partie vitale du cochon, comme par exemple le cœur. Il fallait qu'il sectionne les veines du cou. On s'arrangeait pour récupérer le sang dans un seau. Le cochon rendait l'âme au bout de 5 à 10 minutes.



Photo tirée
d'Internet

Nouveautés sur ExpoActes : Chassiers 1711-1721

Soit : 546 baptême, 106 mariages, 138 sépultures.

Merci à Hervé Gonin, Sandrine Renevier Gonin pour le relevé et Fabienne Volle pour la mise en ligne sur expoactes.

La commune de Chassiers est déjà bien représentée dans expoactes

6 registres paroissiaux ont déjà été relevés entre 1711-1793

Chassiers



Chassiers est un village d'Ardèche qui a une origine ensuite. La première mention écrite date de 549.

La commune est habitée par 1056 chassiérois. Commune limitrophes de sept autre communes (Rocher, Chazeaux, Ailhon, Joannas, Tauriers, Largentière, Vinezac).

Les lieux-dits de la commune sont :

- Bastide
- Brujis bas et haut
- Chabrol
- Chalabrège
- Coulens
- Joux
- La davalade
- La rouvière
- Le Bosquet
- Le mas
- Le Ranc
- Les combes
- Les couronnes
- Les fourniols
- Les juliennes
- Les mariolles
- Luthe
- Mas fayssier
- Montquoquiol

Quelques sites intéressants :

Celui de la mairie : <https://www.chassiers.fr/index.php?lang=fr>

Une visite de Chassiers : <https://www.patrimoine-ardeche.com/visites/chassiers.htm>



Association Les Amis de la Région Ardéchoises
L. A. R. A.

Formulaire d'adhésion

Je soussigné, Madame , Mademoiselle , Monsieur (cocher la case)

Nom:

Prénom:

Demeurant à:

Code postal: Commune:

N° de téléphone (fixe et/ou mobile):

E-mail (indispensable):

Demande au Bureau de l'association «L.A.R.A.» de bien vouloir, à dater de ce jour, accepter

Mon adhésion pour l'année civile 2023

Numéro ancienne carte

Ma ré-adhésion pour l'année civile 2023

RAPPEL :

- 1) La cotisation annuelle est fixée à 5 €. Toute somme versée, allant au-delà, sera considérée comme un don volontaire.
- 2) Les sommes reçues par l'association sont destinées à assurer les frais de gestion du site de Généalogie Ardéchoises et l'animation de l'association LARA. Les comptes et l'utilisation des fonds récoltés seront présentés en Assemblée Générale.
- 3) L'adhésion est validée du jour de l'inscription jusqu'au 31 décembre de l'année de référence.

* Je joins ma cotisation d'un montant de: € avec un chèque établi à l'ordre de: «Les Amis de Racines Ardéchoises» ou par virement SEPA.

Fait à: le

Signature:

PAIEMENT PAR VIREMENT SEPA

Ne dispense pas d'envoyer le formulaire par mail

LES AMIS DE LA REGION ARDECHOISE

IBAN : FR62 2004 1010 0715 8561 5T03 842

BIC : PSSTFRPLYO

Date du virement SEPA :

Ces informations vont faire l'objet d'un traitement informatisé ; elles ne seront conservées par LARA et ne seront pas communiquées, sauf cas ci-après, avec votre accord. Vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données vous concernant (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978). Pour toute demande, écrivez à l'adresse indiquée ci-dessous. Les fichiers de l'association, ne sont pas communiqués à la CNIL.

Nous autorisez-vous à communiquer vos coordonnées aux membres de LARA qui en feraient la demande ?

OUI

NON

NOUVEAU

En plus des informations de nos bases diverses et de GENEABANK

Cette adhésion vous donne la possibilité d'accéder aux bases généalogiques de nos associations partenaires. Si vous êtes intéressé(e), veuillez cocher la case correspondante :

Les marmottes du 74; Génial Généalogique du 71

***** Pour respecter la loi sur la protection de la propriété Intellectuelle, les données mises à votre disposition ne peuvent être vendues ou commercialisées sous quelque forme que ce soit.

Formulaire complété à envoyer par courrier postal ou courriel chez:

Les Amis de la Région Ardéchoises

Chez Madame Sandrine RENEVIER-GONIN 2919 Route d'Aubenas – Quartier Ghastet 07110 LARGENTIÈRE

Adresse de courriel : genealogie.ardechoise@yahoo.fr